

USBY judo Saison 2023-2024

Lien vers le formulaire d'inscription en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/usby-judo/adhesions/inscription-2024-2025-v1>

Règlement

Ponctualité et assiduité

- Arriver 5 minutes avant son cours et présence obligatoire des parents 5 minutes avant la fin de la séance.
- Les véhicules doivent stationner sur les places de parking prévues à cet effet.
- Avant de laisser les enfants, les accompagnateurs doivent s'assurer de la présence du professeur.
- La persévérance et l'assiduité sont nécessaires à tout progrès.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours.

Lieux

- Les vestiaires, les sanitaires et le dojo doivent être laissés en ordre et en état de propreté.
- Il est interdit de fumer, de courir, de laisser les enfants en bas âge jouer sur le tatami.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le dojo.

Hygiène et sécurité

- Le licencié doit apporter un soin constant à la propreté de soi, de ses ongles, de ses mains et de ses pieds. Les ongles doivent être coupés courts. Les cheveux longs doivent être attachés avec des élastiques (pas de partie métallique).
- Le judogi doit être propre et porté correctement. Pour les filles, le port du maillot de corps est préférable et de préférence de couleur blanche. Les garçons sont, soit torse nu ou en maillot de corps, blanc de préférence.
- Le licencié ne doit pas se déplacer pieds nus en dehors du tatami, le port de chaussures est alors obligatoire.
- Il est préférable que chaque judoka apporte sa gourde personnelle pour pouvoir se désaltérer dans les meilleures conditions.
- Avant chaque cours, le licencié doit enlever ses bijoux (chaines, bagues, montres, ...)

Respect du code moral du judo

Le judoka et/ ou ses parents s'engagent à respecter le code moral du judo suivant :

- La politesse, c'est le respect d'autrui.
- Le courage, c'est faire ce qui est juste.
- La sincérité, c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée.
- L'honneur, c'est être fidèle à la parole donnée.
- La modestie, c'est parler de soi-même sans orgueil.
- Le respect, sans respect aucune confiance ne peut naître.
- Le contrôle de soi, c'est savoir se taire lorsque monte sa colère.
- L'amitié, c'est le plus pur et le plus fort des sentiments humains.

Ces 8 valeurs accompagnent le judoka durant toute sa carrière sportive, qu'elle soit en loisir ou à haut niveau. C'est donc très naturellement qu'elles se transposent dans sa vie et qu'elle lui apporte un cadre sain pour s'accomplir.

Inscription et paiement

L'inscription et le paiement complet de la cotisation est obligatoire pour tous. Des dispositions sont mises en place pour échelonner le paiement des cotisations et implique que le club soit assuré d'obtenir le paiement complet des cotisations. L'inscription et le paiement de la cotisation conditionnent les dispositions d'assurances des adhérents pour leur pratique du judo.

Mauvais comportement

Le professeur se réserve la possibilité de refuser le droit de monter sur le tatami à un pratiquant n'ayant pas respecté au moins un des articles précédents.

Bureau et contact

- Margot Brunon, secrétaire du bureau
- Victor Matray, trésorier du bureau
- Karim Hasnaoui, président du bureau

Contact : judo.usby@gmail.com

Règles mises en ligne sur la plateforme HelloAsso

Cotisations club

- Cours KIDS : seulement le mercredi.
- Autres cours : lundi et mercredi, sans possibilité de cotiser pour un seul créneau.

Cours	Tranche d'âge	Cotisations (€)*	Horaires
KIDS (éveil-judo)	4 ans - 6 ans	180	Mercredi 17h-18h
COURS 1	6 ans - 9 ans	230	Lundi et Mercredi 18h-19h
COURS 2	9 ans - 12 ans	230	Lundi et Mercredi 19h-20h
COURS Adultes	12 ans et plus	260	Lundi et Mercredi 20h-21h30
COURS Adultes : Etudiants, scolaires, RSA et CMU	12 ans et plus	230	Lundi et Mercredi 20h-21h30

*dont **41€** inclus pour la licence à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) comprenant aussi l'assurance pour la pratique du judo.

En option

La passeport Judo à **10€** pour les compétiteurs ou les ceintures marrons/ noires souhaitant passer leur grade supérieur. Il n'est pas nécessaire d'en racheter un si vous en avez déjà un depuis moins de 8 saisons.

Réductions

Condition de réduction	Réduction par adhérents (€)	Code promo à fournir au moment du paiement
2 ^{ème} adhérent d'un même foyer	15	2-ADHERENT
À partir du 3 ^{ème} adhérent (et plus) d'un même foyer	20	3-ADHERENT

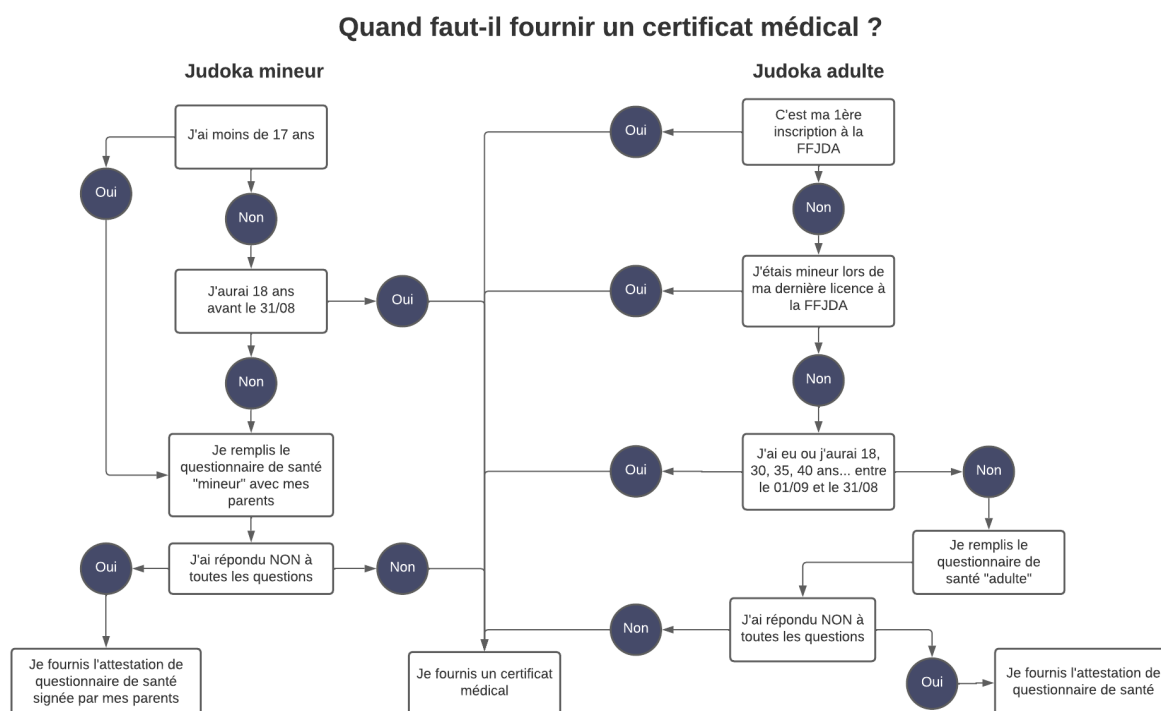
Si vous êtes éligibles aux réductions du tableau ci-dessous, utilisez le "code promo" correspondant au moment du paiement, votre commande devra contenir toutes les cotisations des adhérents de votre foyer.

Dispositif pass Sport

Si vous êtes éligible au dispositif *pass Sport* ([voir le lien](#)) vous devez renseigner votre numéro de pass Sport au moment de l'inscription. Au moment du paiement, appliquez le code promo **"PASS-SPORT"** pour bénéficier de la différence de **50€** (montant du pass Sport) sur votre panier, on s'occupe du reste !

Formulaire médical

Selon votre situation, ou selon celle de votre enfant, vous devez fournir un formulaire différent pour pouvoir pratiquer le judo cette saison 2024-2025. L'image suivante vous présente les différentes situations dans lesquelles vous ou votre enfant pouvez vous trouver :



Les dates d'anniversaires sont pris en compte pour la saison sportive qui va du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
Il est toujours possible de fournir un certificat médical au lieu de l'attestation de questionnaire de santé.
Pour les compétiteurs : n'oubliez pas de faire indiquer sur le certificat médical et dans votre passeport sportif que la pratique en compétition est autorisée

© Metz Judo et Jujitsu

L'ensemble des documents (questionnaires mineur et majeur, attestations...) sont disponibles sur notre drive via le lien suivant : [cliquez ici](#). Selon la situation, vous devez nous fournir un seul document : soit une attestation, soit un certificat médical (nous n'avons pas besoin des questionnaires).

Autres modalités de paiement

Paielement en 3 fois sans frais

Nous offrons la possibilité, via la plateforme HelloAsso, de réaliser le paiement de vos cotisations en trois fois sans frais. Le premier paiement sera réalisé au moment de l'inscription et les deux autres sont fixés au :

- 2ème paiement : 01 décembre 2024
- 3ème paiement : 15 février 2024

Paielement par chèques/ liquide/ chèques vacances...

Pour celles et ceux qui souhaiteraient payer avec d'autres moyens de paiement, tels que :

- liquide
- chèques
- chèques vacances (**nous les acceptons !**)
- chèques du Comité d'Entreprise
- ...

Un moyen de paiement "AUTRE" a été ajouté et vous permet de déduire des cotisations le montant que vous souhaitez payer par ces autres moyens. Vous êtes responsable du montant indiqué/ déduit bien que nous le vérifierons a posteriori. Seul un paiement complet aura valeur d'inscription.